



15/03/2011 : INGENIORS habilité par l'ANEMS

Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

INGENIORS, par une décision du 8 février 2011, a été habilité par l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médicosociaux pour l'évaluation des établissements et services visés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, en application des dispositions des articles L. 312-8 et D.312-201 du code de l'action sociale et des familles.

Numéro d'habilitation : H2011-03-709

Liens : http://anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/7eme_liste_organismes_habilites_anesm.pdf

Qu'est-ce que l'habilitation ?

Délivrée par l'Anesm après vérification de l'exhaustivité du dossier, l'habilitation est une autorisation administrative **nécessaire** pour procéder à l'évaluation externe des activités et de la qualité des prestations des établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (CASF).

Elle est formalisée par l'envoi d'un certificat d'habilitation.

Elle ne concerne aucune autre activité que l'évaluation externe.

Elle est **incessible, intransmissible** et à **durée indéterminée**.

Elle est valable sur l'ensemble du territoire national.